

Jour de séance 49

le mardi 5 juin 2012

13 h

Prière.

M. Boudreau offre ses condoléances à la famille du défunt Bernard Jean, ancien député libéral provincial du comté de Gloucester de 1960 à 1972, qui a exercé les fonctions de président de l'Assemblée législative, de ministre de la Justice et de procureur général. L'hon. M^{me} Blais se joint à M. Boudreau à cet égard.

L'hon. Jody Carr dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles : Rapport du processus de révision de l'inclusion scolaire des écoles du Nouveau-Brunswick : Plan d'action pour la croissance* et, d'autre part, *Réponse du gouvernement aux recommandations de : Consolider l'inclusion, pour consolider nos écoles : Un plan d'action pour 2012-2013*.

M. B. Macdonald donne avis de motion 67 portant que, le vendredi 8 juin 2012, appuyé par M. Urquhart, il proposera ce qui suit :

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont servi dans les forces armées et la marine marchande et ont fait le sacrifice suprême en temps de paix et de guerre ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont servi et sont mortes dans l'exercice de leurs fonctions de pompiers, d'agents de police, d'agents de la paix et de premiers intervenants, ainsi que d'autres au service du public en périodes de crise ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick travaillant à bâtir la province ont servi et sont mortes dans des situations dangereuses en s'efforçant de faire de la province un endroit magnifique ;

attendu que, grâce aux efforts des unités de motocyclistes des anciens combattants de l'Armée du Canada (CAV), d'autres provinces dans l'ensemble du Canada ont dédié des routes en l'honneur de ceux et celles qui ont sacrifié leur vie dans l'exercice de leurs fonctions ;

attendu que le 2^e CAV a travaillé avec le gouvernement et d'autres groupes d'anciens combattants en faveur d'une telle initiative ici, au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exprime son appui à l'initiative visant à désigner « Autoroute des héros » la route 2, la Transcanadienne au Nouveau-Brunswick, afin

d'honorer la mémoire des personnes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 64, 66, 67 et 68 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 56, 61 et 63.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

58, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* ;
60, *Loi abrogeant la Loi sur la taxe pour les services sociaux et l'éducation*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 64, *Loi concernant la sélection des candidats sénatoriaux*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M^{me} Blais, appuyée par le premier ministre, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 64, *Loi concernant la sélection des candidats sénatoriaux*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande à M. Fraser de s'en tenir au principe du projet de loi. Après avoir donné plusieurs avertissements, le président de la Chambre informe M. Fraser qu'il n'a plus la parole pour débattre de l'amendement à l'étude.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 66, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 66 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 66, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 67, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 67 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 67, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 68, *Loi abrogeant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 68 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 68, *Loi abrogeant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

56, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

*Plan opérationnel de 2012-2016 : Agence
de gestion des véhicules : Ministère des
Transports du Nouveau-Brunswick*
réponse à la pétition 84

(1^{er} juin 2012) ;
(1^{er} juin 2012).